



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 3 novembre 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 27 octobre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 23 présents, à savoir :

N°2021-117

**PARTICIPATION DES
COLLECTIVITES
ADHERENTES POUR LE
BUDGET GESTION DES
MILIEUX AQUATIQUES**

**PRISE DE
PARTICIPATION**

Mr Laurent BELUZE, Mme Laurence BOYER, Mr Philippe, CHATRE, Mr Robert CLEVENOT, Mr Daniel CORRE, Mr Timothée CRIONAY, Mr Didier DEMARCHELIER, Mr David DOZANCE, Mr Daniel FRECHET, Mr Jacky GENESTE, Mme Joëlle GIRARDET, Mr Charles LABOURE, Mr Eric LACROIX, Mr Jean-François LACROIX, Mr Aldo MARCUCCILLI, Mr Eric MARTIN, Mme Sylvie MARTINEZ, Mr Gérard MEUNIER, Mr Lucien MURZI, Mr Pascal NERON, Mr Jean-Jacques RAFFIN, Mme Fabienne STALARS, Mr Yves TAMIN, Mr Michel TARASCO Délégués titulaires

Absents avec excuses : Mr Sébastien ALLIER, Mr Romain BOST, Mr Jean-Paul CAPITANT, Mr Nicolas CHARGUEROS, Mr Romain COQUARD, Mr Pierre DEVEDEUX, Me Cécile DONY, Mr Christian DUPUIS, Mr Marcel FERAILLE, Mr David GIANONE, Mr Gilbert GRATALOUP, Mr Didier PRUNET, Mr Stéphane RAPHAEL.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Fabienne STALARS.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Romain COQUARD	Jean-Jacques RAFFIN
Stéphane RAPHAEL	Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Considérant que Roannaise de l'Eau exerce, depuis le 1^{er} janvier 2021, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques pour les 5 EPCI de son territoire.

Considérant que ce budget, comme l'indique l'article 11-1 des statuts de Roannaise de l'Eau est financé par les subventions et les contributions des structures membres au titre de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau.

Monsieur le Président précise que l'appel des participations 2021 est réalisés en une fois.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver les participations des collectivités adhérentes comme suit :

Collectivité	Roannais Agglomération	Charlieu Belmont Communauté	CC de Forez Est	CC du Pays entre Loire et Rhône	CC de l'Ouest Rhodanien
Contribution 2021	122 323 €	4 220,58 €	7 789,09 €	49 764,42 €	21 067,86 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne, le 16 NOV. 2021

Le Président

Daniel FRECHET